

à d'autres. » J'ai pensé que les coups que j'ai vus vous indiquer étaient à mon adresse, je vous en laisse juge vous-même. Vous avez dit en plein parlement : « Mgr Taché a pris l'initiative sur la question des écoles....., ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux pour sa réputation si nous devons faire porter à son prestige épiscopal la responsabilité des déceptions que nous avons éprouvées, il en souffrirait considérablement dans l'histoire : Mgr Taché, comme les autres évêques en ce moment, ne sont pas suffisamment équipés. » Puis, vous écriviez dans l'*Electeur* du 18 mai : « Le vieil archevêque malade, fatigué, harassé, est facilement devenu la proie, la victime du cabinet, au nom duquel M. Chapleau s'adressait à lui. Son excès de confiance a compromis une cause qui alors eût pu être gagnée. »

Ces coups, évidemment, ne sont pas des coups mortels, mais il est encore plus évident qu'ils me sont destinés et que vous ne devriez pas le nier, dans la détermination que vous avez prise d'être sincère.

PROMESSE D'AMNISTIE.

Une grande partie de votre lettre du 6 juillet fait allusion aux promesses qui m'avaient été faites, dans le temps, d'une amnistie pour tous ceux qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel de la Rivière-Rouge en 1869-70. Vous tournez là, Monsieur, une triste page de notre histoire, page d'autant plus regrettable que tous les partis politiques y ont leur part de responsabilités.

« La justice élève les nations, » mais l'injustice les rabaisse en tout ce qui s'est fait pour retarder ou empêcher l'amnistie promise en 1870 ; tout ce qui s'est fait en plein parlement en 1875, pour en donner une solution défective, tout cela est entaché de lâcheté d'un côté, et de cruauté de l'autre. Ceux qui voudront connaître le rôle que j'ai joué dans ces tristes circonstances ont à leur service trois documents.

Le premier est une brochure que j'ai publiée au commencement de 1874 et intitulée : « L'Amnistie. »

Le second est le Rapport du Comité nommé par les Communes d'Ottawa pendant la session de 1874.

Le troisième document est une brochure écrite aussi par moi en 1875 et intitulée : « Encore l'Amnistie. »

Vous, Monsieur, vous avez assez étudié ces documents, pour vous convaincre que j'ai défendu avec énergie ceux au bonheur desquels j'ai consacré ma vie. J'ai été trompé ! La responsabilité pèse sur ceux qui, pour rester au pouvoir on y arriver se sont refusés à dégager ou à laisser dégager la parole donnée. On a cru que tout était terminé, lorsqu'en 1875 on a proposé et voté en Parlement des résolutions qui contrastent bien singulièrement avec le rapport du comité d'enquête, sur lequel on prétendait les appuyer. Vous dites que l'histoire se répète et que l'histoire de l'amnistie va se répéter dans celle des écoles. C'est possible, Monsieur, mais une chose ne se répétera certainement pas, c'est que cette fois je n'ai ni cherché, ni reçu, ni accepté des promesses de la part du Premier Ministre, ni de qui que se soit en son nom.

LA CONSTITUTION.

Vous parlez de la « politique » que j'ai suivie sur cette question des écoles, mais, comme vous ne la définissez pas avec clarté et vérité, vous me pardonnerez de donner ma propre version.